

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Laicite-un-colloque-du-Cnal-qui-fera-date>



École & société

Laïcité : un colloque du Cnal qui fera date

- Laïcité -

Date de mise en ligne : mardi 19 juin 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Dans son intervention de clôture du colloque organisé le 13 juin 2018, le président du Comité national d'action laïque, Jean-Paul Delahaye, a posé, en conclusion, quatre questions clés soulevées par les résultats du sondage IFOP pour le CNAL et par les auditions qui ont été organisées pour préparer le colloque « La laïcité et l'école : les enseignants ont la parole ». Quatre questions éminemment politiques.

Peut-on enseigner sereinement la laïcité dans un pays dans lequel le débat autour de la laïcité est souvent confus, la laïcité souvent instrumentalisée ou dévoyée, et dans lequel les enseignants ne perçoivent pas clairement de consensus au sein de la société sur ce qu'est la laïcité ?

Peut-on faire vivre la laïcité dans un pays qui a laissé se ghettoïser des parties entières de son territoire ?

Peut-on faire vivre la laïcité avec l'échec scolaire précoce et cumulatif des élèves issus des familles les plus défavorisées, échec qui met gravement en cause l'idéal du système éducatif d'assurer l'égalité des enfants ?

Peut-on, enfin, être un personnel de l'enseignement public sans être un militant de la laïcité ?

La première de ces questions met en lumière les instrumentations et dévoiements de la laïcité, qui, par calcul politique et/ou dogmatisme foncièrement incompatible avec la laïcité, transforment un principe républicain de rassemblement du peuple entier par-delà les diversités spirituelles, culturelles, philosophiques, religieuses, en un principe d'empêchement et d'exclusion. Refuser la présence de menus de substitution à la viande dans les restaurants scolaires, refuser dans l'espace public la présence de signes d'appartenance religieuse, c'est aller à l'encontre même du principe de laïcité. Ces tentatives récurrentes de dévoyer le principe républicain ne facilitent pas le travail au quotidien des équipes enseignantes et créent un climat propice à la stigmatisation et à son corolaire, la victimisation.

La deuxième pose très clairement la question du séparatisme social et scolaire, et l'impérieuse nécessité de veiller à la mixité sociale et scolaire, dans chaque école, collège, lycée et lycée professionnel, comme dans toutes les classes. On sait combien pèse lourdement sur les écoles et établissements scolaires ce qu'Eric Maurin caractérisait dès 2004 comme « le ghetto français » : non pas celui, apparent et médiatisé, des « quartiers » dits sensibles ou difficiles, mais celui, caché, organisé par la sécession des ghettos chics à l'autre bout de la chaîne, qui alimente une dynamique de cloisonnement organisant une « société de l'entre-soi », et donc des écoles, collèges, lycées, lycées professionnels de l'entre-soi. Les enseignants de l'enseignement public réclament davantage de mixité sociale et scolaire. Mais comment aller très loin dans ce domaine dans un pays qui a, en quelque sorte institué le séparatisme scolaire en finançant la concurrence privée de son enseignement public ?

La troisième remet en question le poids de l'origine sociale sur le destin scolaire des élèves. La France, dont la devise met en exergue les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, ne propose pas une école libératrice, égalitaire et fraternelle à tous ses enfants et tous ses jeunes. Mais la France est loin de favoriser la mobilité sociale grâce à l'école. L'article 1 de notre Constitution affirme que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances(...) ». Mais l'écart se creuse entre le texte constitutionnel et les réalités sociales et scolaires d'aujourd'hui.

La quatrième interroge la formation initiale et continue des enseignants sur la laïcité, comme leur pratique professionnelle quotidienne. Seulement 26% des enseignants ont bénéficié d'une formation initiale au principe de la

laïcité et 6% ont eu une formation continue. Il ressort du sondage comme des auditions des points de vue très contrastés sur la réalité, la qualité et l'utilité des formations dispensées. Si les pratiques actives et coopératives permettent aux élèves une appropriation concrète du principe de laïcité, 12% des enseignants disent pratiquer l'autocensure en classe, régulièrement ou de temps en temps, ce qui pose également question et pourrait témoigner d'une fragilité dans la posture professionnelle.

Le colloque 2018 du CNAL a permis de dessiner les enjeux fondamentaux de la question laïque dans l'école et la société française d'aujourd'hui. Il est un salutaire rappel de l'avertissement lancé par Jaurès en 1904 : "la République doit être laïque et sociale mais restera laïque parce qu'elle aura su être sociale".

Vous pourrez visionner [le colloque en intégralité ICI](#) et y retrouver l'enquête IFOP, la synthèse du CNAL et la conclusion de Jean-Paul Delahaye.

*le CNAL défend et promeut la laïcité de l'école depuis 1953. Il regroupe la fédération des DDEN, la Ligue de l'Enseignement, la FCPE, l'Unsa-éducation et le SE-Unsa.